

Au sommaire

6 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Vente. Ventes successives d'un bien acquis par préemption et droit de rétrocession

Voirie. Précisions sur la procédure de transfert d'office dans le domaine public de voies privées ouvertes à la circulation

Crédit. La stipulation d'un TEG supérieur au taux réel n'entraîne pas sa nullité

9 FAMILLE - PATRIMOINE

Testament. Efficacité d'une clause pénale exhérédant un héritier en cas de désaccord sur le règlement de la succession

Communauté conventionnelle. Précisions sur la contribution au passif des époux après adoption de la communauté universelle

12 FISCAL

Contrôle et contentieux. Liquidation d'une SCI, nomination de l'associé-gérant en qualité de mandataire et poursuite des opérations de contrôle

14 RURAL

Baux ruraux. Indemnisation du preneur sortant en l'absence d'accord entre les parties

Aménagement foncier. Pacte de préférence : acceptation d'acquérir par la SAFER conditionnée à l'obtention d'un certificat d'urbanisme

16 PROFESSION

Responsabilité notariale. Appréciation de la responsabilité du notaire au regard du droit positif lors de son intervention

À LA Une

Confirmations diverses à l'occasion du divorce d'époux séparés de biens

En matière de divorce, les praticiens sont souvent confrontés, pour un même dossier, à une série de questions juridiques, y compris procédurales, notamment lorsque les époux séparés de biens sont titulaires de patrimoines très inégaux. Un arrêt rendu le 19 octobre 2016 par la première chambre civile de la Cour de cassation, dont elle a souhaité une large diffusion, en constitue la parfaite illustration. Par cet arrêt, la Cour de cassation apporte ainsi des confirmations utiles sur de nombreuses difficultés pratiques : la désignation d'un expert judiciaire, la révocation d'une donation entre époux pour ingratitude, la contribution aux charges du mariage, ou encore la détermination de la prestation compensatoire. > **LIRE P. 1**

Un encart publicitaire « Pack Lextenso Droit de la construction et de l'urbanisme » est joint au présent numéro